

TOP DEPART POUR LE NOUVEL ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN AGRICULTURE !

Fruits de plus de deux années de travail, les textes relatifs au nouvel accompagnement des jeunes en agriculture ont enfin été publiés le samedi 10 janvier 2009 au Journal Officiel. « C'est un grand pas pour l'installation ! » se félicite Jeunes Agriculteurs, tout en craignant des inégalités de traitements des dossiers selon les régions.

« Notre objectif prioritaire était bien de mettre en place une approche plus personnalisée et adaptée à tous les profils des porteurs de projets. Cette parution officielle, tant attendue, est donc une victoire pour la démocratisation de l'accès au métier, une véritable avancée qui ne peut que nous réjouir ! » commente William Villeneuve, Président du syndicat Jeunes Agriculteurs.

Pas de gouvernance régionale

« C'est assurément un grand pas pour l'installation des jeunes en agriculture, même s'il est regrettable que les majuscules « JA » n'apparaissent pas dans les textes publiés le 10 janvier. », nuance toutefois William Villeneuve. Quid de la reconnaissance sur le papier du syndicat mobilisé depuis tants d'années sur cette mission ? Autre disparition dans les textes : le principe d'une gouvernance régionale de l'installation et la mise en place des Commissions régionales à l'installation. *« Nous avons rêvé d'une plus grande équité entre tous les candidats à l'installation quelque que soient les régions, mais aujourd'hui la « politique politicienne » semble avoir repris le dessus. **Ceci ne nous empêchera pas de poursuivre nos missions localement, toujours dans l'intérêt des jeunes, car il ne doit pas y avoir d'inégalités ou de traitements différents selon la situation géographique des futurs installés !** »* conclut William Villeneuve.



► **Les nouveaux textes signés entreront en vigueur le 15 janvier 2009.** Outre des relais d'information présents dans chaque département (« Points Info Installation »), le nouveau programme propose ainsi un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) aux candidats pour mieux les préparer au métier d'agriculteur. Selon les textes parus, le Comité Départemental à l'Installation (CDI) est officialisé. Il aura pour missions de définir un schéma d'organisation du dispositif, d'orienter sa mise en œuvre et d'assurer le suivi de l'accompagnement au niveau départemental. **Le CDI regroupera tous les partenaires à l'installation, y compris les collectivités et sa composition sera fixée par arrêté préfectoral.**

A propos de Jeunes Agriculteurs :

Fondé en 1957, Jeunes Agriculteurs est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 35 ans (50 000 adhérents répartis en structures de réflexion et de décision décentralisées). Animé par un esprit de solidarité et de convivialité, JA a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.

Contact presse : Marie-Laure HUSTACHE : 01 42 65 86 16 - 06 68 66 15 83